

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

LUNDI 1 JUIN 2026 à 19 h 00

À l'Hôtel de Ville

À l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026
POINT N°2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026
POINT N°3 DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°DE_2026_049 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
POINT N°4 RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) - DÉSIGNATION DES MEMBRES

RESSOURCES

FINANCES

- POINT N°5 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
POINT N°6 BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
POINT N°7 BUDGET ANNEXE BOIS ET FORÊTS - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
POINT N°8 BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX ET CONCESSIONS - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
POINT N°9 BUDGET ANNEXE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS EQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
POINT N°10 BUDGET ANNEXE PISCINE / PLAGE - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
POINT N°11 BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
POINT N°12 BUDGET ANNEXE AQUALIENNE - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
POINT N°13 BUDGET ANNEXE ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
POINT N°14 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025
POINT N°15 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025
POINT N°16 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORÊTS - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025
POINT N°17 BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX ET CONCESSIONS - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

- POINT N°18 BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS DE LOISIRS EQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2025
- POINT N°19 BUDGET ANNEXE PISCINE / PLAGE - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025
- POINT N°20 BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2025
- POINT N°21 BUDGET ANNEXE AQUALIENNE - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2025
- POINT N°22 BUDGET ANNEXE ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2025
- POINT N°23 DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES PROJETS "AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE" ET "AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DU TEMPLE"
- POINT N°24 CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS ET DE QUATRE TERRAINS DE PADEL SEMI-COUVERTS - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES
- POINT N°25 EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION - PHASE 2 - DEMANDE DE SUBVENTION RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

COMMUNICATION ET CONCERTATION

- POINT N°26 PRÉSENTATION DES NOUVEAUX CONSEILS DE QUARTIER

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- POINT N°27 APPROBATION DU DOSSIER DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT PUBLIC DU FORAGE D'EAU MINÉRALE HARMONIE À DIVONNE-LES-BAINS

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER

- POINT N°28 LA TUILERIE - CESSION À TITRE ONÉREUX CONSENTIE PAR LA SAS EUROPE IMMOBILIER REPRÉSENTÉE PAR M. ELVIANO ROSSI À LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AP 373-375-377
- POINT N°29 ALLÉE DU PARC DU CHÊNE - CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR LA SOCIÉTÉ SAS EUROPE IMMOBILIER REPRÉSENTÉE PAR M. ELVIANO ROSSI AU PROFIT DE LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS - PARCELLES AP 354-361-363-359-403-364-379
- POINT N°30 RUE DE LA COMBE DE L'EAU - CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR MONSIEUR ET MADAME STEPHANN AU PROFIT DE LA COMMUNE- PARCELLES B N°285-641-642
- POINT N°31 RUE DE LA COMBE DE L'EAU - CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR MONSIEUR ET MADAME MICHELIN AU PROFIT DE LA COMMUNE- PARCELLE B N°829
- POINT N°32 RUE DE LA COMBE DE L'EAU - CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR MONSIEUR BERNIER ET MADAME MORTGAT AU PROFIT DE LA COMMUNE - PARCELLE AC N°108

PROXIMITÉ

- POINT N°33 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE NAUTIQUE

RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

- POINT N°34 MAINTIEN PROVISoire DU DEMI-TRAITEMENT DES AGENTS PLACÉS EN CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE OU CONGÉ DE LONGUE MALADIE

CULTURE

POINT N°35

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE DE DIVONNE-LES-BAINS


ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT N°36

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 30 MARS 2026

Le 18 février 2026

Le Maire

 Vincent SCATTOLIN